



Au Conseil communal  
de et à  
1530 Payerne

Payerne, le 5 mai 2026

---

## **Rapport de la Commission des finances**

### **Préavis n° 04/2026**

#### **1<sup>ère</sup> demande de crédit complémentaire au budget 2026 et validation des dépenses imprévisibles et exceptionnelles**

---

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Conformément à l'article 53 al. 4 let. a du Règlement du Conseil communal, la Commission des finances (ci-après : « CoFin ») vous fait part de son avis sur le préavis cité en titre.

Pour ce faire, la CoFin s'est réunie à 3 reprises afin de traiter le sujet et les réponses aux questions soumises par courriel à la Municipalité.

### **Préambule**

Lorsque le montant d'une ligne de crédit du budget 2026, approuvé par le Conseil Communal (préavis 18/2025), est entièrement utilisé, la Municipalité doit demander l'autorisation à ce dernier pour effectuer des dépenses additionnelles ou compléments au budget. Néanmoins, elle a la capacité d'engager jusqu'à CHF 50'000.00 par cas pour des dépenses imprévisibles et exceptionnelles.

C'est dans ce cadre, que s'inscrit le préavis n° 04/2026.

### **Analyse**

#### **FINANCES / Bourse et comptabilité**

Les crédits complémentaires pour ce poste se montent, en globalité, à CHF 196'320.00.



A cela s'ajoutent CHF 59'960.00 de « dépenses imprévisibles et exceptionnelles ». En finalité, l'absence du responsable des finances de Payerne représente CHF 256'280.00. Relevons que la vacance du poste de Cheffe ou Chef de service des Finances génère toutefois une diminution de charge dans le compte des traitements, contribuant à compenser partiellement le coût des mandats externes précités.

Cependant, la commission souligne que le recours à des mandats externes d'urgence pèse plus lourdement sur les finances que le coût ordinaire du personnel.

L'étendue du mandat repose sur une évaluation des besoins tendant à garantir tant la continuité du fonctionnement du service que l'introduction à MCH2 dans un contexte particulier (absence du chef de service).

A ce propos, le mandat de soutien au pilotage reste lié à la vacance du poste de chef de service (par nature, temporaire). Tout dépendra de l'aboutissement du recrutement et de la prise de fonction de la personne engagée. En revanche, le mandat d'accompagnement à la transition vers MCH2 s'inscrit dans une démarche légèrement plus longue (horizon 2027), nécessitant une préparation continue.

Bien que la transition vers MCH2 soit une exigence connue de longue date, son exécution dans un contexte d'urgence engendre des dépenses incontournables et des délais serrés qui auraient pu être optimisés par une meilleure planification budgétaire.

La CoFin a cherché à savoir où en était le processus d'engagement d'un nouveau chef des finances ?

On nous a répondu que les démarches étaient en cours et que la société « Let's Grow Up » avait été mandatée. Une fois le poste repourvu, les modalités de poursuite du mandat seront redéfinies en fonction du profil du titulaire et des besoins identifiés le moment venu.

Même si le départ du chef de service n'était pas prévisible, l'organisation du service et les modalités de suppléance doivent être examinées lors de la prise de fonction du futur chef de service. À ce stade, nous notons que l'objectif municipal consiste surtout à maintenir un fonctionnement stable durant la période de transition.

### **DOMAINES ET BATIMENTS / Cave communale**

La CoFin s'est posé la question de savoir quelles ont été les prévisions de vente pour le Pinot Noir lors de l'établissement du budget et quelles raisons expliquent l'insuffisance des volumes obtenus par rapport à cette prévision ?

Renseignements pris, il semble difficile, lors de l'élaboration du budget, d'anticiper avec précision les quantités de raisin susceptibles d'être récoltées, en raison des aléas météorologiques.

*« Le Pinot noir est actuellement en rupture de stock, situation qui se reproduit de manière récurrente. Ce cépage, planté en 2022 à Bertholod à la suite des travaux de réfection du tunnel CFF, devrait entrer en production en 2027, sous réserve de conditions météorologiques favorables. Par ailleurs, de nouvelles plantations de Pinot noir sont prévues l'année prochaine, afin de répondre à la demande soutenue de la clientèle ».*



## Conclusion

L'utilisation des fonds publics et le contrôle qui en découle relèvent de la compétence du Conseil communal. À la suite des explications fournies par la Municipalité, la CoFin considère que les crédits complémentaires ainsi que les dépenses imprévisibles et exceptionnelles sollicités sont justifiées.

La CoFin regrette néanmoins l'absence d'anticipation de la Municipalité dans l'implémentation de MCH2. Aujourd'hui, nous sommes face à des délais serrés et à certaines dépenses incontournables et urgentes pour nous mettre au diapason d'exigences (les normes MCH2) connues de longue date.

Au vu de ce qui précède, la Commission des finances vous propose, à l'unanimité, de voter les résolutions suivantes :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE PAYERNE

- vu** le préavis n° 04/2026 de la Municipalité du 18 février 2026 ;
- ouï** le rapport de la commission des Finances ;
- considérant** que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

### DECIDE

- Article 1** : d'accorder à la Municipalité des crédits supplémentaires destinés à couvrir les charges imprévues sur le budget 2026, représentant au total une augmentation des charges nettes de Fr. 205'320.— ;
- Article 2** : d'approuver les dépenses imprévisibles et exceptionnelles représentant au total une augmentation des charges nettes de Fr. 59'960.— ;
- Article 3** : la situation financière de la Commune est dès lors arrêtée comme suit :

Excédent de charges au budget 2026 :			<b>6'375'492.—</b>
	Modification des charges	Modification des revenus	
2. Finances	256'280.—	0.—	
<u>3. Domaines et bâtiments</u>	<u>9'000.—</u>	<u>0.—</u>	
Charges supplémentaires	265'280.—		265'280.—
Revenus supplémentaires		0.—	<u>0.—</u>
Excédent de charges après crédits complémentaires et dépenses imprévisibles			<b><u>6'640'772.—</u></b>

Veuillez croire, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, à l'expression de nos sentiments dévoués.

La Commission des finances :



Laura Macchia

Membre

Vânia Andreia Silva Reis

Membre

Sarah Neuhaus

Membre - rapporteur

Laurence Seuret

Membre

Sylvain Quillet

Vice-président

Christian Pingoud

Président rapporteur

Delphine Morisset

Membre